



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

famille et solidarité : structures administratives

Question écrite n° 93457

Texte de la question

M. Jean Grenet attire l'attention de Mme la secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité sur l'organisation et les prérogatives du défenseur des enfants. En effet, le projet de fondre ses attributions actuelles dans un futur "défenseur des droits" risque de diluer sa spécificité et son efficacité. Les associations de défense des enfants s'inquiètent d'une perte de lisibilité et plus largement d'un affaiblissement de leur mission de défense et de promotion des droits de l'enfant. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui donner des éléments sur les dispositions futures garantissant le maintien des conditions d'exercice actuelles de cette institution.

Données clés

Auteur : [M. Jean Grenet](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93457

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Famille et solidarité

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 novembre 2010, page 12410

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)